

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 347

DE LYON

Mercredi 14 Décembre 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^{er} ET 16 DE CHAQUE MOIS

ANNONCES
A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 22, Rue de la République
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité

5 cent
le N°

ADMINISTRATION et RÉDACTION : 4, Rue Stella
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

5 cent
le N°

ABONNEMENTS
Lyon et départements limitrophes : 5 fr. 10
Autres départements : 6 fr. 10
Étranger (Union postale) : 9 fr. 10

FAITS DU JOUR

Le conseil des ministres s'est réuni hier. Entre autres choses, il s'est occupé de la situation de l'Algérie en cas de grève à Marseille.

La Chambre a continué la discussion de la loi de l'impôt sur le revenu. M. Caillaux, ancien ministre des finances, a prononcé un long discours. M. Rouvier lui a donné la réplique.

Le Sénat a validé l'élection de M. Audiffred.

La mort de M. Syveton continue à faire l'objet de commentaires passionnés. Les hypothèses du suicide et de l'assassinat sont de nouveau mises en avant.

L'arrivée prochaine de l'escadre de la Baltique, préoccupe vivement les Japonais qui font des préparatifs de défense.

En Extrême-Orient, le bombardement de Port-Arthur continue aussi violent et en Mandchourie la situation reste toujours la même.

Morts Mystérieuses

La mort tragique, soudaine et encore inexpliquée de M. Gabriel Syveton, la veille de sa comparution devant les assises, nous rappelle les morts mystérieuses qui surviennent ces dernières années et qui nous frappent de stupeur. Que de cadavres inexplicables sur la route du panamisme et du druyfisme ! Et tombés juste à point pour la tranquillité de leurs adversaires ou pour aider à leur triomphe !

On ne peut pas dire d'une façon certaine qu'ils ont été assassinés, empoisonnés ou asphyxiés, mais quand on voit autours, au jeu de dés, un joueur gagner toujours, on disait : « Les dés sont pipés. » Et c'est ce qu'on est tenté de dire après la mort de M. Syveton, après tant d'accidents heureux pour le Bloc maçonique et malheureux pour nous, quand le hasard fait trop bien les choses ! Il faut toutefois se garder d'affirmer en matière aussi grave, et laisser au temps, le soin de faire la lumière et de savoir s'il s'agit d'un crime, d'un suicide ou d'un accident.

Nous ne remonterons pas au-delà de l'affaire Dreyfus. Le premier de la liste est le commandant d'Atel, attaché à l'état-major de la place de Paris, officier des plus distingués, sorti de l'École de guerre, qui assistait, par ordre, à la dégradation d'Alfred Dreyfus, au Champ de Mars, en 1894, et à qui le capitaine Lebrun-Renaud vint dire, aussitôt après les avoir eus, les aveux du condamné : « Si j'ai livré quelques documents sans importance, c'était pour en obtenir de plus importants. »

Personne, à ce moment, ne croyait à la possibilité d'un procès en révision ; le condamné n'avait pas encore crié son innocence et l'on croyait qu'il ne cherchait qu'à s'exécuter. En 1898, au début de la campagne qui s'organisa dans le monde entier pour la révision du procès de 1894, le nom du commandant d'Atel était dans toutes les bouches, et peu de temps après, on le trouvait mort dans un compartiment de chemin de fer, sur la ligne du Nord, un peu avant Ermont.

Personne n'a pu dire à quel genre de mort il avait succombé. Quelque temps après, Lemerclier-Picard, qui avait été agent du service des renseignements au ministère de la guerre, qui avait certaines choses et en savait d'autres, était trouvé pendu à l'épave d'une fenêtre, dans un hôtel borgne de la rive gauche.

Ses pieds traînaient par terre ! Lemerclier-Picard était mêlé à une autre affaire et, naturellement, on prétendit, dans le camp dreyfusiste, qu'il s'était tué pour éviter de graves désagréments. Toujours est-il que sa mort lui fut utile à la cause révisionniste. A cette époque aussi, M. de Freycinet avait fait allusion, à la tribune, aux fonds réunis en Amérique, en Europe et partout pour soutenir le procès en révision et en réhabilitation. La caisse noire réunissait un certain nombre de millions et M. Laurenceau, préfet du Nord, avait déclaré publiquement qu'il avait les preuves des fonds réunis en Belgique pour cette campagne.

Peu de jours après cette déclaration, M. Laurenceau quittait Lille et s'arrêta une nuit à Paris, à l'hôtel, en allant rejoindre sa femme qui l'attendait dans le Midi. Le lendemain matin, on trouva M. Laurenceau mort dans son lit. On dit qu'il avait appelé. Peut-être est-il mort d'une mort naturelle ; personne ne peut affirmer le contraire ; mais c'était encore une mort bien opportune.

Plus bizarre encore fut la mort de M. Chaubin-Servinière, député, avocat et confident du capitaine Lebrun-Renaud, qui lui avait rapporté, à lui aussi, les paroles du traître avant sa dégradation. Un matin, on apprit que M. Chaubin-Servinière, qui répétait hautement les paroles du capitaine Lebrun-Renaud, avait été trouvé mort sur la voie du chemin de fer, un peu avant la gare du Mans, où il devait descendre.

Il était tombé à contre-voie. Comment ? par quel hasard ? Personne n'a pu le dire. Un mystérieux compagnon de voyage, qui était seul avec lui, dans le même compartiment, n'a jamais pu être retrouvé. M. Chaubin-Servinière n'avait aucune raison de se tuer, et l'accident était absolument impossible. La portière était certainement fermée et il n'avait aucune raison de l'ouvrir à contre-voie. Les soupçons d'assassinat sont donc des plus fondés, en ce qui concerne M. Chaubin-Servinière. On a ouvert la portière avec précaution, avant de l'attaquer, et on l'a poussé sur la voie, avec la certitude qu'il mourrait de la chute ou qu'il serait broyé par un train venant en sens inverse.

De la mort du marquis de Morès nous ne pouvons rien dire, mais sa mort était une délivrance pour tant de gens qu'on peut bien se demander si le coup n'était pas prémédité ; il est possible que son imprudence et son courage téméraire l'aient seuls exposés aux coups des Toulouges.

Ce qui fut mystérieux et le restera toujours, c'est la mort du président Félix Faure. On a dit beaucoup de choses pour expliquer la mort naturelle, et les petites histoires n'ont pas manqué. Ce qui est certain, c'est que plusieurs personnes l'ont vu sur son lit de mort et ont pu constater que le corps était couvert de taches noires.

Quelle est la maladie qui occasionne ces taches après la mort ? M. Félix Faure était très nettement opposé au procès en révision, et son autorité avait assez grandi pour qu'il pût entraver la campagne de réhabilitation. Il est encore de ceux qui sont mortifiés à propos, comme pour rendre service à ceux qui avaient besoin d'un autre président et étaient décidés à ne soutenir au Congrès qu'une candidature utile au procès.

Mystérieuse aussi la mort tragique du colonel Henry. Enfermé au Mont-Valérien, à la suite de ses aveux au ministère de la guerre, M. Cavaignac, enfermé au Mont-Valérien, on le trouvait mort, le soir même, la gorge ouverte d'un coup de rasoir. Or, on visite toujours la valise des officiers emprisonnés et on ne leur laisse ni arme, ni couteau, ni rasoir. S'il s'était tué, le colonel Henry n'aurait pas pu écrire un mot soit au ministre, soit à sa femme, avant de mettre son projet à exécution ?

Qui citerions-nous encore ? Le capitaine Valerio, cryptographe émérite, qui avait affirmé que l'écriture du bordereau était bien celle de Dreyfus, et qui mourut assez brusquement avant le procès ; le capitaine Begouen qui avait provoqué M. Trarieux, comme président de la Ligue des Droits de l'Homme, à la suite d'un discours injurieux pour l'armée, et qui fut hâtivement envoyé aux colonies où il ne tarda pas à mourir. Nous en oublions encore.

Et quand on n'ose pas tuer, il est un autre moyen de se débarrasser d'un adversaire dangereux : on le fait passer pour fou, ou du moins on essaie. C'est ce que le général André a essayé à l'égard du commandant Guignat. Ajoutons encore à cette liste, le nom d'un modeste serviteur, un Arabe, nommé Bachir, traillier algérien, ordonnance du colonel Sandherr, quand celui-ci était au ministère de la guerre. Très dévoué à son maître, qui avait toute confiance en lui, il devint garçon de bureau au ministère. Il mourut au début de la campagne révisionniste, dans les mêmes conditions que M. Syveton.

De quelle mort fut victime le député de Paris ? Un sombre voile cache encore le mystère, et nous croyons qu'il faut être prudent dans les affirmations. Mais il semble ressortir de toutes les constatations accumulées jusqu'ici que M. Syveton n'a pas succombé à un stupide et banal accident, et que le drame de Neuilly — puisque drame il y a — a revêtu des circonstances particulièrement tragiques.

Suicide ou assassinat ? Ni l'un ni l'autre, ou plutôt les deux à la fois. M. Syveton a été suicidé, et ceux qui, par des menaces effroyables, par des incursions odieuses dans la conscience et dans la vie privée, mirent cet homme dans cette alternative : ou se tuer à son procès et n'être pas saisi, ou parler et être couvert de boue, ceux-là sont des assassins. Ils n'ont peut-être pas versé le poison, ni fait s'échapper le gaz meurtrier, mais ils ont assassiné quand même, car M. Syveton ne pouvait pas ne pas parler.

Les souvenirs de la République de Venise, que l'un de nos collaborateurs évoquait, lui-même, il y a quelques jours, nous hantent d'une façon sinistre. Il y a réellement trop de cadavres dans cette République judéo-maçonique.

XXX.

NOTES POLITIQUES

UNE RÉFORME
Il paraît que le gouvernement vient de mériter la gratitude de la démocratie. Les journaux socialistes débordent d'enthousiasme. Une nouvelle réforme que la Petite République considère comme « essentiellement républicaine et socialiste », a été non seulement réalisée, mais, comme on dit, amorcée. Le garde des Sceaux a déclaré, au cours de la dernière séance de la Chambre, qu'il était absolument favorable en principe. Or, il s'agit, d'après l'Humanité, d'une des questions les plus hautes qui

se posent devant la conscience des nations civilisées. Il s'agit de l'abolition de la peine de mort.

M. Vallé a fait remarquer, avec orgueil, qu'en fait elle n'existe pour ainsi dire plus. En 1903, dix-neuf condamnations à mort, sur vingt, ont été commuées. A Paris, depuis la disparition de la Roquette, on ne sait plus où cacher la Guillotine, et messieurs les assassins profitent de la difficulté qu'on éprouve à trouver un endroit propice.

On n'a pas observé que le nombre des assassinats diminuait dans la même proportion que celle des exécutions capitales. Chacun sait, au contraire, que les clients des Cours d'assises désirent passionnément sauver leur tête — ce qui est assez naturel — et accueillent avec joie et reconnaissance une simple condamnation aux travaux forcés.

Il est donc permis de croire que la crainte de l'échafaud exerce dans bien des cas une influence salutaire sur les intéressés citoyens qui se destinent à la carrière du crime.

En somme, si cette réforme vient à être votée, grâce à l'appui du gouvernement, elle donnera pleine satisfaction aux desiderata des assassins, mais ne laissera pas d'être un peu inquiétante pour le reste de la population. On ne voit pas trop en quel elle est particulièrement républicaine et socialiste, à moins d'admettre que ceux qui en bénéficieraient appartiennent tous aux partis d'extrême-gauche.

Après tout, il est vrai que tant qu'ils ne sont pas arrêtés, les criminels ou futurs criminels sont électeurs, et peuvent même être électeurs influents. Il est peut-être d'une bonne politique de les ménager. Quant au profond respect de la vie humaine qu'affectionnent les socialistes pour motiver leur hostilité contre la peine de mort, c'est un sentiment très louable en soi. Mais ils devraient s'efforcer de l'incliquer d'abord aux émeutiers, dont ils ont coutume, au contraire, d'approuver, voire de provoquer les violences et les attentats. — René RAPPEL.

INFORMATIONS

COMMISSION DES DOUANES
Paris, 13 décembre.
La commission des douanes, réunie ce matin sous la présidence de M. Noël, a entendu les délégués des fabricants de biscuits.

M. Clemenceau a commencé ensuite l'exposé de la question des zones franches du pays de Gex et de la Savoie.

LE BUDGET DE L'AGRICULTURE
Des incidents devaient être soulevés au sujet de la délation, à l'occasion de la discussion du budget des travaux publics, mais on sait que M. Maréjols s'est fait porter malade. Il est donc probable que le premier débat intéressant aura lieu pendant la discussion du budget de l'agriculture.

Deux interpellations ont été jointes à la discussion de ce budget, l'interpellation de M. Archédeon sur la répartition des fonds du pari mutuel et en particulier sur la somme de 50.000 francs attribuée à l'hôpital de Marégnies à la veille des élections, et l'interpellation de M. Chaumet sur la répartition des sommes avancées aux caisses régionales de crédit agricole.

Cette dernière interpellation, dit-on, serait menaçante pour le gouvernement.

NOMINATION D'INSPECTEURS PRIMAIRES
Paris, 13 décembre.
Le Figaro signale que M. Chaumié vient de signer un mouvement très important d'inspecteurs primaires.

Il cite parmi les nouveaux inspecteurs M. Revillon, instituteur à Lyon, nommé inspecteur à La Roche.

L'ÉLECTION LÉGISLATIVE DE ROANNE
Saint-Etienne, 13 décembre.
L'Union républicaine de Roanne annonce que M. Thoral, maire de Briennon, aurait définitivement accepté de poser sa candidature au siège législatif, devenu vacant par l'élection au Sénat de M. Audiffred.

Le candidat ministériel sera, comme on sait, M. Augé, maire socialiste de Roanne.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 13 décembre.
Les ministres se sont réunis ce matin en conseil, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet. M. Maréjols, légèrement souffrant, n'assistait pas à la délibération.

Le ministre des affaires étrangères a annoncé qu'en exécution de la convention conclue entre la France et le Siam et qui a été récemment ratifiée par le Parlement français, M. Padoux, consul de première classe, vient d'être engagé par le gouvernement siamois comme conseiller législatif.

Le gouvernement siamois vient également de nommer le colonel Goulet commandant supérieur des milices indigènes des provinces de Battambang et de Siem-Rep.

Le conseil a ensuite décidé la nomination d'une commission formée de délégués des ministères de l'intérieur, du commerce, des finances, de la marine et des travaux publics, pour examiner les mesures à prendre en vue de sauvegarder, en cas d'interruption des services maritimes, la situation commerciale et agricole de l'Algérie.

Le président du conseil doit déposer aujourd'hui sur le bureau de la Chambre un projet de loi ouvrant un crédit extraordinaire de 100.000 francs pour subventionner le congrès international de la tuberculose. Ce congrès est placé sous le haut patronage de M. Loubet.

COURRIER D'EXTRÊME-ORIENT
Marseille, 13 décembre.
Le Courrier d'Haiphong, arrivé ce matin par voie anglaise, apporte des détails sur le typhon qui a ravagé les provinces de Hatten, Kachin et Balaï. Les dégâts matériels ont été considérables, quelques indigènes ont été tués ou blessés.

Une lettre reçue de Canton annonce que

presque toute la préfecture de Lin-Tchéou, à 50 milles de la capitale de la province du Kouang-Si, est entre les mains des insurgés.

La Mort de M. Syveton

Suicide ou assassinat. — Les experts ont dû se rendre au domicile de M. Syveton. — L'enquête judiciaire. — Une lettre du général Geslin de Bourgogne.

Paris, 13 décembre.
Le ministère continue à faire répandre les bruits les plus tendancieux sur la mort de M. Syveton.

L'Humanité, la Petite République, le Matin, répandent l'explication du suicide imposé par un terrible drame de famille. L'Humanité dit :

Les derniers renseignements parvenus au parquet, lettres, télégrammes ou dépositions, démontrent, nous dit-on, à ce drame intime, des allures d'un tragique shakespearien. La rapidité avec laquelle la mort est survenue — M. Syveton est mort en quelques minutes — la quantité d'oxyde de carbone contenue dans le sang et constatée par l'analyse de M. Ogier, l'absence de toute odeur caractéristique du gaz d'éclairage dans le cabinet de travail, indiqueraient qu'il y a eu des acteurs dans ce drame et peut-être un autre décor que celui de ce même cabinet.

Le Matin affirme le suicide, à dénouement, écrit-il, d'un drame de famille sur lequel de nombreuses versions circulent mais au sujet duquel la plus grande réserve s'impose jusqu'à ce que l'on possède les pièces décisives.

Mais, si on garde encore une certaine réserve dans les journaux, on ne se prive pas, dans les parloirs particuliers, de raconter les histoires les plus absurdes. Avant d'y croire, on nous permettra d'attendre que des personnes si bien renseignées veulent se mettre d'accord, car leurs récits ne concordent aucunement entre eux.

La Petite République met en cause M. Pottel, associé de M. Ménard, beau fils de M. Syveton, dans la gérance d'un cabinet d'affaires. Voici la version :

Des qu'à la suite du décès de M. Syveton, M. Boucard a eu ouvert une instruction, M. Pottel a demandé à être entendu. Le juge l'a convoqué aussitôt et M. Pottel a déposé vendredi.

M. Pottel a fait au juge cette déclaration dont nous garantissons, sinon les termes, du moins le sens : « Il est inutile de chercher à établir les causes de l'accident qui a causé la mort de M. Syveton. Celui-ci s'est suicidé. C'était la seule façon pour lui de sortir d'une situation intolérable. »

Et comme M. Boucard demandait à M. Pottel de préciser et d'expliquer quelles étaient selon lui les raisons qui avaient poussé M. Syveton au suicide, M. Pottel a répondu : « Je ne puis vous dire ces raisons, c'est un secret qui ne m'appartient pas et que je ne saurais divulguer. Je n'ai donc rien à ajouter. »

M. Ménard, déposant postérieurement devant M. Boucard, a eu connaissance de la déclaration de M. Pottel. Affirmé, il a expédié aussitôt à ce dernier la dépêche que cite le Matin : « Ne parlez pas. Laissez dormir le mot en paix. »

Voilà un récit bien imaginé, mais qui prouve sa véracité ? Est-ce M. Boucard qui en a fait la confidence à ce journal ?

Voilà qui serait grave. En tous cas, ce n'est pas M. Pottel, puisque le rédacteur de cette romanesque histoire avoue avoir été très mal reçu par M. Pottel, qui l'a envoyé promener !

La Lanterne donne sa note dans ce concert caophonique :

Une ou deux heures avant sa mort, le député de la Seine a eu une scène très vive avec une personne de sa famille et c'est sous le coup d'une grande colère qu'il a ordonné qu'on le laissât seul, qu'il ait décroché le récepteur du téléphone et qu'il s'est enfoncé dans son cabinet, sans vouloir déjeuner.

En fait, il n'y a pas eu un petit bien dans le dossier d'instruction qui permette de connaître les circonstances toutes particulières dans lesquelles M. Syveton s'est retiré seul dans son bureau. M. Boucard, il faut le rappeler, a saisi divers papiers au domicile du défunt et il en est au moins un qui, pour n'être pas signé, ne contient pas moins une indication sur le rôle joué par certains amis de M. Syveton.

Qu'est-ce que cela veut dire ? De son côté, la Presse d'hier soir s'exprimait de telle sorte qu'on peut supposer un assassinat consenti par le mort ! On voit que, si l'on accorde à toutes ces explications un égal crédit, on se trouve quelque peu embarrassé pour émettre une simple opinion de bon sens !

A tous ces racontars, M. Drumont oppose ceci :

La mort de la France est persuadée que Syveton a été assassiné. Personne au monde n'effacerait cette impression des cerveaux. Tout ce qui pourrait arriver, c'est qu'un lien de la mort, ce sont les deux tiers de la France qui aient cette conviction, si les francs-maçons essayaient de déshonorer le mort.

C'est n'est pas non plus une preuve. Assassinat, suicide, suivant qu'on est de droite ou de gauche, on adopte et on veut prouver l'une ou l'autre hypothèse. Ne ferait-on pas mieux d'attendre tout bonnement les résultats de l'enquête ?

Les Experts chez M. Syveton
Paris, 13 décembre.

Les experts ont repris hier soir leurs investigations dans le cabinet de travail de M. Syveton.

C'est la chiménée et le poêle à gaz qui ont fait naturellement l'objet de leurs recherches et de leurs expériences. M. Girard a fait allumer de nouveau le poêle, qui est formé, comme nous l'avons dit, de bûches en fonte garnies d'amiante, encadrées dans une armature métallique et auxquelles un tuyau commandé par un robinet sans craie d'arrêt amène le gaz qui entretient la combustion. Les produits de ce gaz s'échappent par la cheminée.

Les experts se sont parfaitement rendu compte que l'appareil à gaz fonctionnait d'une manière défectueuse. Ils ont également vérifié le tirage de la cheminée. Un point important a été établi, c'est que, pour éviter l'accident qui a coûté la vie à M. Syveton, il aurait fallu veiller, étant donné que le robinet qui amenait le gaz dans l'appareil n'était pas à cran d'arrêt, à ce que le compteur à gaz fût constamment fermé.

Le compteur a été ensuite longuement examiné. M. Girard a voulu savoir si, le jour du décès, il avait été fait une consommation anormale de gaz chez M. Syveton.

L'Enquête judiciaire
Paris, 13 décembre.

Le parquet se montre très réservé sur la marche de l'enquête ouverte au sujet de la mort de M. Gabriel Syveton et ne veut ni démentir, ni confirmer les bruits qui circulent au Palais.

M. Ogier, directeur du laboratoire de toxicologie, et M. Girard, directeur du Laboratoire municipal, ont eu cet après-midi une longue entrevue avec M. le juge Boucard. Leurs rapports ne sont pas encore terminés et ils gardent sur les résultats de leurs recherches la plus grande réserve.

LA CHAMBRE

Paris, 13 décembre.
La séance est ouverte à deux heures et quart, sous la présidence de M. Gerville-Réache, vice-président.

M. Paul Constans, député révolutionnaire de Montignon, demande à interpellier M. Berteaux, ministre de la guerre, sur le rôle de la force armée dans la grève de Saint-Junien (Haute-Vienne). D'accord avec le ministre de la guerre, la fixation de la date est renvoyée à vendredi prochain.

CREDITS SUPPLÉMENTAIRES
La Chambre est ensuite appelée à voter plusieurs crédits supplémentaires ressortissant à divers ministères.

M. Paul Constans proteste contre les crédits du ministère de la guerre relatifs à l'envoi de troupes sur les lieux de grèves. L'envoi de ces troupes, prétend-il, est destiné moins à défendre l'ordre public que le capitalisme. Il demande la suppression de crédits.

Après quelques mots de M. Paul Doumer, les crédits de la guerre sont adoptés par 415 voix contre 73.

L'ensemble des crédits est voté par 47 voix contre 60.

L'IMPOT SUR LE REVENU

DISCOURS DE M. CAILLAUX
La Chambre reprend la discussion générale de l'impôt sur le revenu.

M. Caillaux, ancien ministre des finances du cabinet Waldeck-Rousseau, a la parole.

M. Joseph Caillaux : La réforme est plus modeste que ne l'indique le titre du projet d'impôt sur le revenu. Je vois dans ce projet un projet conservateur qui ne méprise pas les vives critiques dirigées contre lui et qui est surtout la transformation de la contribution personnelle mobilière.

MM. Jaurès, Jules Roche et Renoult, en parlant des doctrines fiscales des hommes de la Constituante, leur ont surtout reproché les idées des hommes du XX^e siècle. Les réformes fiscales sont le résultat de lentes évolutions sociales. Quand on veut étudier un système d'impôts, il faut avoir la clef de ce système.

Pot est-ce pas notre système d'impôts ? Il est plus l'œuvre de la Révolution que de la Constituante, succédant à la Révolution que de la Révolution elle-même. (Très bien à gauche.) Les hommes de la Révolution supprimaient tous les droits qui sillonnaient comme autant de traits de suture la peau de la France, les contributions indirectes. Ils ne commencent à être intéressés que lorsqu'il fallait leur substituer quelque chose. La Constituante commença par conserver des droits qui devenaient les droits d'acte et de mutation. Elle institua à la fin d'un tarif des douanes, un tarif unique pour les contributions directes.

Elle se trouva en présence de trois taxes, la taille, les vingtièmes et la capitation graduée. En fait, il y avait deux grands impôts, l'un frappé sur la terre, l'autre sur les revenus mobiliers, évalués d'après le loyer. Il fallait instituer un impôt général sur le revenu ou taxer une à une toutes les sources de revenus ?

Les hommes de la Révolution ne s'arrêtèrent pas un instant à la première conception. Ils furent amenés à chercher dans l'impôt sur le revenu, un impôt foncier, comme aujourd'hui. Ils arrivèrent ensuite à faire un impôt sur les loyers comprenant trois parties, la taxe sur les loyers de travail, la taxe sur le revenu mobilier et la taxe d'habitation.

La Constituante se laissa, dans la recherche de son système fiscal, dominer par la crainte de l'arbitraire. Elle échoua dans son œuvre. En 1793, une réaction se fit contre elle. On reprit les taxes des anciens régimes, en les tenant au point.

Aujourd'hui, on propose de supprimer la contribution personnelle-mobilière et la contribution des portes et fenêtres, et de les remplacer par deux taxes. L'impôt des portes et fenêtres, en réalité, s'est sous l'action de la loi divisé en trois taxes distinctes : une partie pesant sur les propriétaires, une autre sur les locataires, une troisième sur les patentés.

Pour Paris, on a fait en 1892 une étude d'après laquelle on trouve que 12 0/0 pèsent sur les propriétaires, 32 0/0 sur les patentés et 56 0/0 sur les locataires. Cette proportion de 12 0/0 est élevée pour le reste de la France. Elle doit être de 20 à 30 0/0. En réalité 55 0/0 doivent peser sur les locataires, 25 0/0 sur les propriétaires et 15 0/0 sur les patentés.

La conséquence de la réforme proposée est que la majorité des citoyens va payer la part des propriétaires et des patentés. On va donc dégrader les propriétaires, les grands magasins, les grandes usines. (Très bien à gauche.)

LA VIE LYONNAISE

Le Professeur F. : Crescent

Les fiches du F. : Crescent, professeur d'histoire au lycée de Lyon, ont soulevé dans toute l'homnête population lyonnaise une grosse et légitime émotion.

Mais quelle part, peut-être, l'indignation n'a-t-elle plus grand, que dans un régiment d'infanterie, qui est caserné à Lyon et dans une ville très voisine. Dans ce régiment, un des meilleurs et des mieux entraînés de France, plusieurs officiers sont en effet victimes de l'inqualifiable délation du F. : Crescent. Et il semble bien que ceux dont on a voulu briser l'avenir ne tiennent pas à se laisser faire.

Nous les en félicitons sincèrement, et c'est avec plaisir que nous avons appris que plusieurs d'entre eux, menacés d'être « tués dans leur vie militaire », et justement indignés de ces procédés de basse police, ont décidé d'en demander raison au triste personnage qu'on nomme Crescent.

C'est-à-dire même chose faite aujourd'hui ! et le vénérable Crescent aurait dû déjà recevoir certaines visites... intéressées si le général Lacroix, gouverneur de Lyon, n'avait pour certaines raisons que nous n'avons pas à discuter ici, empêché pour le moment toute intervention.

Mais nous savons d'autre part que ce n'est que partie remise. Certains officiers ont déjà présenté quelques-uns de leurs amis pour être leurs témoins et aujourd'hui même des démarches seront faites auprès du gouverneur pour solliciter l'autorisation de se battre.

Nous avons donc plusieurs duels en perspective et le F. : Crescent, pris la main dans le sac, va enfin trouver à qui parler. Après les collègues et les étudiants, voilà les officiers qui s'en mêlent. Nous n'avons qu'à crier bravo ! Reste à savoir si le vénérable professeur se décidera à marcher ! En attendant, il reste absolument invisible.

Enfin, nous avons appris de source sûre, et ceci ne fait que confirmer nos précédentes informations, que M. le général de Lacroix avait convoqué, hier, les colonels des différents régiments qui se trouvent sous sa direction. Plusieurs ont été rencontrés à Lyon, se promenant en tenue de jour, ce qui prouve qu'ils avaient été priés de venir au siège du commandement du XIV^e corps, afin de donner leur impression sur les fiches de délation du F. : Crescent.

Que sortira-t-il de cette consultation des colonels ? Nous l'ignorons. Mais ce qu'il y a de probable, c'est que M. le gouverneur de Lyon, devant le flot monté d'indignation de ses subordonnés, a dû en référer à Paris, au ministère de la Guerre ; et, ce qu'il y a de certain, c'est qu'aujourd'hui, ou demain au plus tard, une décision définitive sera prise.

Si le F. : Crescent est déplacé, sans doute les officiers victimes des fiches s'inclineront ; s'il au contraire le gouvernement de M. Combes persiste à laisser au lycée de Lyon le professeur délateur, il y a bien des chances pour que ce dernier passe un mauvais quart d'heure.

La garnison de Lyon a montré trop d'énergie, il y a quelque vingt ans, à l'occasion d'articles diffamatoires dirigés contre certains de ses membres pour reculer au jourd'hui devant la basse délation d'un professeur franco-maçon, fut-il vénérable ! Bon sang ne ment pas, comme dit le proverbe. Les officiers actuels sont prêts à venger leur honneur personnel et celui de la vaillante armée qu'ils représentent. Avec confiance, nous les attendons à l'œuvre, persuadés qu'ils se montreront, en cette circonstance digne de leurs aînés.

CHRONIQUE

Le Rappel Republicain

LA VIE LYONNAISE

Le Rappel Republicain

LA VIE LYONNAISE

Le Rappel Republicain

LA VIE LYONNAISE

Le Rappel Republicain

LA VIE LYONNAISE

Le Rappel Republicain

LA VIE LYONNAISE

Le Rappel Republicain

LA VIE LYONNAISE

Le Rappel Republicain

LA VIE LYONNAISE

Le Rappel Republicain

LA VIE LYONNAISE

Le Rappel Republicain

LA VIE LYONNAISE

Le Rappel Republicain

LA VIE LYONNAISE

Le Rappel Republicain

et dangereuses comme l'éther et la morphine rendant d'une brûlante actualité. Le jeune conférencier n'a pas eu de peine à démontrer que les conséquences d'un abus d'écritures en diminuant les facultés intellectuelles de l'homme atteignent également à son être physique et provoquent tout simplement l'idiotie et la folie, voire même la mort.

Dans une éloquentة personnalité, il supplie ses auditeurs de réagir contre ces fâcheuses tendances, et cela, dans l'intérêt même de la race qu'ils aident à protéger tout ce qui pour elle compte.

Le président de l'Association, Philippa, remercie le conférencier, et, après un nouvel appel à la solidarité étudiante, il donne rendez-vous à ses camarades pour le mardi 20 décembre, à l'occasion de la seconde amicale.

Concert de la Société Lyonnaise de Musique Ancienne

Cette société fondée par M. Arthur Tacier, donne depuis cinq années des séances assidûment suivies par un public d'amateurs dilettanti, que nous avons retrouvés lundi soir, à la salle Philharmonique.

Dans un concert instructif et très documenté, qui précédait le concert, M. Amédée Reuchoulet fait un rapide historique de la musique, au 17^e et au 18^e siècle, rend un juste hommage aux compositeurs de ce temps, dont le répertoire est encore inconnu et termine par une brève analyse des œuvres inscrites au programme.

Les excellents artistes de la société, MM. Arthur Tacier (flûte de gambe), Amédée Reuchoulet (orgue), Maurice Reuchoulet (violon), ont interprété, avec leur talent habituel, une série de pièces de Bach, Couperin, Marcello, Barrière, Leclair, Rameau, etc., qu'ils ont jouées sur des instruments authentiques de l'époque, ce qui rendait encore plus intéressante cette évocation du passé.

Une jeune cantatrice, Mlle Serve, qui joint au charme d'une voix chaude, bien timbrée et sympathique, la science d'une méthode impeccable, a fait preuve de très remarquables qualités de style dans deux airs de Haendel et Piccini.

Nous enregistrerons avec plaisir ce nouveau succès de la société lyonnaise de musique ancienne, que nous espérons bien avoir l'occasion d'entendre encore cet hiver.

CHRONIQUE

Le Rappel Republicain

LA VIE LYONNAISE

Le Rappel Republicain

LA VIE LYONNAISE

Le Rappel Republicain

LA VIE LYONNAISE

Le Rappel Republicain

LA VIE LYONNAISE

Le Rappel Republicain

LA VIE LYONNAISE

Le Rappel Republicain

LA VIE LYONNAISE

Le Rappel Republicain

LA VIE LYONNAISE

Le Rappel Republicain

LA VIE LYONNAISE

Le Rappel Republicain

LA VIE LYONNAISE

Le Rappel Republicain

LA VIE LYONNAISE

Le Rappel Republicain

LA VIE LYONNAISE

Le Rappel Republicain

LA VIE LYONNAISE

Le Rappel Republicain

LA VIE LYONNAISE

Le Rappel Republicain

LA VIE LYONNAISE

Le Rappel Republicain

LA VIE LYONNAISE

Le Rappel Republicain

LA VIE LYONNAISE

Le Rappel Republicain

Rixe. — Une rixe est survenue hier soir, à six heures et demie, dans un café de la rue de Bourgogne. Trois voisins, lesseps Bruchet, Morel, et un autre, demeurant rue Laporte, 19, se sont pris de querelle et en sont venus aux mains. Au cours de la bagarre M. Bruchet a été frappé à la tête par M. Morel de plusieurs coups d'une canne.

Le blessé, qui portait de graves contusions, a été passé par un docteur du quartier. On l'a transporté ensuite à l'hôpital de la Croix-Rousse, où l'interné de service l'a admis d'urgence.

Les cambrioleurs. — Hier, pendant l'absence de Mme Chapon, épicière, rue de la Vierge, 48, les cambrioleurs ont pénétré par effraction dans son magasin et ont dérobé une somme de 18 francs.

Moutons égarés. — Hier matin, vers dix heures, un vétéran nommé Victor Saligaut, et demeurant à Vaux-en-Velin, conduisant, boulevard des Brotteaux, une voiture de viantage.

A la hauteur du numéro 12, le lourd véhicule passa au milieu d'un troupeau de moutons. L'une de ces bêtes fut écrasée et une autre eut une patte brisée.

Plainte a été déposée par le berger, le jeune Joseph Reville.

Les braves gens. — Deux braves gens, M. Henri Lambert, dessinateur, rue Bourgelat, 6, et Mlle Delaz, quai de la Pêcherie, 13, ont déposé hier, au commissariat de police de l'Hôtel-de-Ville, une forte somme en billets de banque qu'ils avaient trouvés dans la matinée. Avis à l'intéressé.

Pinçé. — Un fabricant de jouets, Jules C., demeurant chemin des Sablonniers, 11, rencontrait hier son ancien employé, Joseph B., 19 ans, sans domicile fixe, qui, dernièrement, avait commis des escroqueries en son nom auprès de divers clients, et en outre l'avait volé dans son domicile. Le commerçant s'assura de la personne de B., et le remit entre les mains des agents.

Arrestations. — Les agents de la Sûreté ont procédé hier aux arrestations suivantes : Armand Delaune, 18 ans, manœuvre, à Saint-Fons, qui le 4 courant, en compagnie de la Vitiorelle, avait tiré un coup de revolver sur le nommé Francisque Terry ; Louis C., 32 ans, manœuvre, rue d'Urkernann, pour soustraction du contenu d'un portefeuille ; gaz automatique ; Emile P., 30 ans, inculpé de tentative de chantage et diffamation, par cartes postales, à l'encontre d'un propriétaire de Clermont-Ferrand ; Henri P., 30 ans, journalier, recherché pour complicité de vol lors d'un démenagement, rue Chapagny ; Ferdinand A., 33 ans, journalier, pour tentative de vol, rue Marguier.

Aggression. — Un sous-officier du 7^e cuirassiers, M. Georges Fournier, 21 ans, a été assailli hier à l'angle de la rue Dunois et de la rue Garibaldi.

Il a été très sérieusement blessé le sous-officier a été conduit à l'hôpital Desguettes.

M. le commissaire de police du quartier de la Part-Dieu a ouvert une enquête.

Mort subite. — Mardi matin, à 10 heures, un cocher, M. André Poudret, 44 ans, domicilié 105, rue Moncey, est tombé malade à l'angle de la rue de la Vierge et est mort.

A dix mètres de là, un individu surgit de l'ombre où il était caché et lui asséna un violent coup de poing qui l'écrasa à terre.

Après avoir été pansé, la victime est allée faire sa déclaration au poste de la Vierge.

Chien enragé abattu. — Hier, dans l'après-midi, un chien présentant tous les symptômes de la rage s'était réfugié dans une allée de la rue du Sacré-Cœur.

Les gardes Thomas et Binet s'y rendirent et firent la chasse à la bête.

Legent Thomas, après une course mouvementée, parvint à abattre l'animal en face du numéro 34 de la rue Paul-Bert.

Consommateurs dangereux. — Hier, à minuit, sur la requête de M. Raffin, délégué, 46, place des Maisons-Neuves, des gardiens de la paix ont été envoyés à la poste, en compagnie de M. le commissaire de police de Villeurbanne, les nommés Edienne P., 30 ans, chemin de la Gravière, Joseph G., et Antoine J., même adresse.

Les individus étaient en état d'ivresse, s'étaient livrés à des violences sur M. Raffin, et, après avoir refusé de régler les consommations avaient brisé plusieurs tasses.

Un quatuorème acolyte a pris la fuite à l'arrivée des représentants de l'autorité.

VILLEFRANCHE. — Etat civil. — Naissances : Marie Andriat, Jean Vanot, Robert Edouard, Pierre Perret, Charles Gouillon.

Publications de mariages : Noël Laquet et Jeanne Nandron, Pierre Roux et Clotilde Chervet, Pierre Renard et Marie Large, Jean Bertrand et Jeanne Martin.

Mariages : Charles Meyer et Ursule Bourcier, Louis Pallet et Helene Leguet.

Décès : Louise Wagner, 48 ans ; Marie Beurrier, 85 ans ; Joseph Berthezy, 40 ans ; Henri Schmitt, 1 an ; Bernine Chevallier, 11 mois ; Claudine Brunel, 71 ans ; Jean Cendré, 73 ans ; Pierre Pasquier, 3 mois ; Eugène Bresson, 41 ans ; Claude Descroix, 46 ans.

Elections à la Chambre de Commerce. — Le premier tour de scrutin n'ayant pas donné de résultat, les électeurs sont convoqués pour le second tour de scrutin aura lieu le samedi 17 décembre prochain, de 10 heures à 4 heures du soir, à la Mairie.

Les candidats sont : MM. Bouilliot, Industriel ; Carret, négociant en doubleries ; B. Mulant, négociant en cotons filés ; tous membres sortants rééligibles.

Esprons que les électeurs seront nombreux et donneront ainsi une marque de confiance à ceux qui se dévouent aux intérêts communaux de la région.

ANSE. — Les accidents. — M. Alladame ouvrier chez M. Bayu, distillateur, occupé à la surveillance des alambics, a glissé au-dessus d'une chaudière et s'est fait quelques brûlures à la jambe. Quelques jours de pansement et de repos seront suffisants.

M. Jean Collin occupé au déchargement d'une voiture de bois, a fait prendre la main entre deux poignées et a eu plusieurs doigts endommagés. Il a reçu les soins nécessaires.

COURS. — Conseil municipal. — Dans sa séance du 4 décembre, le conseil municipal a approuvé la liste de l'assistance médicale gratuite, a admis aux secours de la ville, a approuvé le bail de la Grand-Serve, a réparti un secours à un réserviste indigent, a approuvé un acte d'aliénation et d'annexion de terrain, a nommé les délégués pour la révision de la liste électorale, a nommé diverses commissions.

Nous prions nos lecteurs d'excuser le retard apporté dans ce compte-rendu, notre correspondant ayant été obligé de s'absenter.

THIZY. — Vétérans des armées de terre et de mer. — Les membres de la 156^e section des vétérans sont convoqués en assemblée extraordinaire pour demain jeudi à 8 h. 1/2 du soir au sous-sol de la mairie.

A l'ordre du jour, approbation des nouveaux statuts.

MORANT. — Vol. — Nous apprenons qu'un vol a été commis chez un sieur D... De même qu'à Fontaines, chez lesseps Asada, les cambrioleurs se sont emparés de divers bijoux représentant une certaine valeur.

Boire. — L'importante foire annuelle de Morant dite de la Noël aura lieu lundi 26 courant.

Dernière Heure

BOURSE DE LONDRES

Table with 2 columns: Instrument, Price. Includes Consolidated, Rio-Tinto, De Beers, etc.

LA DELATION DANS L'ARMÉE

Paris, 13 décembre. — Le Journal Officiel publiera demain la mutation suivante : Le capitaine Eblin, de la Garde républicaine, est désigné pour commander l'arrondissement de gendarmerie de Pont-Audemur. Le capitaine Eblin avait été compromis comme délateur des officiers de la Garde républicaine.

LE SIEGE DE M. SYVETON

Paris, 13 novembre. — On donne comme certaine la candidature de M. Bellan, conseiller municipal du quartier du Mail, au siège législatif vacant au 2^e arrondissement par la mort de M. Syveton.

L'AFFAIRE DU MANIFESTE DU PRINCE DE BOURBON

Paris, 13 décembre. — La Cour d'assises de la Seine a commencé aujourd'hui le procès du publiciste Pictet dit de l'Alconnette accusé de faux par apposition de signature du député Lasies au bas d'un manifeste politique en faveur du prétendant au trône de France, le général espagnol François de Bourbon publié en novembre 1903.

MM. Lasies et Charles Bernard ont protesté vivement contre l'abus fait de leur signature.

TEMPÊTE EN MÉDITERRANÉE

Toulon, 13 décembre. — Le mistral très violent souffle cette après-midi. La mer est grosse au large. L'escadre de réserve est sortie ce matin sous les ordres de l'amiral Jaureguiberry pour 4 jours. Elle a arrêté ses exercices et mouillé aux salins d'Hyères.

UNE EVASION

Rouen, 13 décembre. — Le soldat Antonin Kuhnemann, âgé de 22 ans, ancien caporal, cassé de son grade pour indécence, a été condamné le 2^e décembre dernier, à un an de prison pour vol.

Il devait être envoyé prochainement au fort Passion, près de Saint-Omer. Hier au soir, pendant la tempête, il s'est évadé de la prison militaire de Rouen et toutes les recherches pour le retrouver ont été infructueuses.

LES AFFAIRES DE MACÉDOINE

Constantinople, 13 décembre. — Les ambassadeurs des puissances ont remis hier à la Porte une note dans laquelle ils insistent à nouveau sur la nécessité d'augmenter le nombre des officiers étrangers en Macédoine.

Ils ont fait ressortir l'impuissance de la Porte à rétablir l'ordre dans cette province et la gravité des conséquences qui pour la Bulgarie résulteraient de la résistance qu'elle oppose aux demandes des puissances.

LES GREVES AGRICOLES

Agde, 13 décembre. — La grève des ouvriers agricoles qui était terminée à Besançon a repris aujourd'hui.

L'ATTENTAT CONTRE M. DE PLEHVE

Saint-Petersbourg, 13 décembre. — Sansonoff, l'assassin de M. de Plehve, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité. Sikorsky a été condamné à 20 ans de travaux forcés. Tour s'est passé dans le plus grand calme.

UNE CASERNE CAMOUFLÉE

Toulon, 13 décembre. — A la caserne d'artillerie coloniale de Massiessy, des artilleries, ce comploté avec des civils et des soldats d'infanterie coloniale, ont essayé de cambrioler la caserne.

La nuit, ils pénétrèrent dans le magasin d'habillement et commencèrent à emporter des baillots de couvertures et d'effets de literie, lorsqu'ils furent aperçus par les sentinelles.

Les civils et les soldats tirèrent de nombreux coups de revolver sur les sentinelles qui ripostèrent à coups de fusils. Un assaillant fut tué.

Au bruit de la fusillade, tous les hommes de la caserne furent sur pieds. On cria « aux armes ». Trois civils et un militaire ont été arrêtés.

Une enquête est ouverte par l'autorité militaire et par le parquet.

HORRIBLE CRIME

Bonsecours, 13 décembre. — Un crime horrible a été découvert ce soir près des pontons des bateaux omnibus sur le territoire de la commune de Bonsecours, juste en face du débarcadère du funiculaire.

On a trouvé le cadavre d'un enfant nouveau-né du sexe féminin enveloppé d'un linge marqué d'un M.

Les premières constatations faites ont permis d'établir que des mains criminelles avaient lancé à l'eau le petit cadavre, dans le but de le faire disparaître après l'avoir jeté dans les flammes. Le petit enfant a en effet été retrouvé mortifié.

La gendarmerie a ouvert une enquête, mais on n'a pas, jusqu'ici, aucun indice pouvant mettre sur la trace des coupables.

LA Guerre Russo-Japonaise

Saint-Petersbourg, 13 décembre. — M. Bompard, ambassadeur de France à Saint-Petersbourg, interviewé a déclaré que la Russie est plus que jamais résolue à tout faire pour obtenir un résultat décisif en Extrême-Orient. Les envois de troupes, vivres et munitions continuent activement. Kourapatine possède maintenant un instrument de premier ordre. Stoessel retient et use les Japonais. La situation financière est excellente.

L'ambassadeur a démenti que les commandes métallurgiques faites par la Russie à la France soient inférieures à celles faites à l'Allemagne.

TELEGRAMMES OFFICIELS

Saint-Petersbourg, 13 décembre. — Le général Kourapatine télégraphie : « Dans la nuit du 11 au 12 décembre je n'ai pas reçu de rapports sur les conflagrations entre les armées. Le froid devient de plus en plus sensible, surtout la nuit. »

Saint-Petersbourg, 13 décembre. — Le général Sakharoff adresse le télégramme suivant : « Dans la journée du 12 je n'ai pas reçu de rapports sur des conflagrations entre les ar-

Dernière Heure

BOURSE DE LONDRES

Table with 2 columns: Instrument, Price. Includes Consolidated, Rio-Tinto, De Beers, etc.

LA DELATION DANS L'ARMÉE

Paris, 13 décembre. — Le Journal Officiel publiera demain la mutation suivante : Le capitaine Eblin, de la Garde républicaine, est désigné pour commander l'arrondissement de gendarmerie de Pont-Audemur. Le capitaine Eblin avait été compromis comme délateur des officiers de la Garde républicaine.

LE SIEGE DE M. SYVETON

Paris, 13 novembre. — On donne comme certaine la candidature de M. Bellan, conseiller municipal du quartier du Mail, au siège législatif vacant au 2^e arrondissement par la mort de M. Syveton.

L'AFFAIRE DU MANIFESTE DU PRINCE DE BOURBON

Paris, 13 décembre. — La Cour d'assises de la Seine a commencé aujourd'hui le procès du publiciste Pictet dit de l'Alconnette accusé de faux par apposition de signature du député Lasies au bas d'un manifeste politique en faveur du prétendant au trône de France, le général espagnol François de Bourbon publié en novembre 1903.

MM. Lasies et Charles Bernard ont protesté vivement contre l'abus fait de leur signature.

TEMPÊTE EN MÉDITERRANÉE

Toulon, 13 décembre. — Le mistral très violent souffle cette après-midi. La mer est grosse au large. L'escadre de réserve est sortie ce matin sous les ordres de l'amiral Jaureguiberry pour 4 jours. Elle a arrêté ses exercices et mouillé aux salins d'Hyères.

UNE EVASION

Rouen, 13 décembre. — Le soldat Antonin Kuhnemann, âgé de 22 ans, ancien caporal, cassé de son grade pour indécence, a été condamné le 2^e décembre dernier, à un an de prison pour vol.

Il devait être envoyé prochainement au fort Passion, près de Saint-Omer. Hier au soir, pendant la tempête, il s'est évadé de la prison militaire de Rouen et toutes les recherches pour le retrouver ont été infructueuses.

LES AFFAIRES DE MACÉDOINE

Constantinople, 13 décembre. — Les ambassadeurs des puissances ont remis hier à la Porte une note dans laquelle ils insistent à nouveau sur la nécessité d'augmenter le nombre des officiers étrangers en Macédoine.

Ils ont fait ressortir l'impuissance de la Porte à rétablir l'ordre dans cette province et la gravité des conséquences qui pour la Bulgarie résulteraient de la résistance qu'elle oppose aux demandes des puissances.

LES GREVES AGRICOLES

Agde, 13 décembre. — La grève des ouvriers agricoles qui était terminée à Besançon a repris aujourd'hui.

L'ATTENTAT CONTRE M. DE PLEHVE

Saint-Petersbourg, 13 décembre. — Sansonoff, l'assassin de M. de Plehve, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité. Sikorsky a été condamné à 20 ans de travaux forcés. Tour s'est passé dans le plus grand calme.

UNE CASERNE CAMOUFLÉE

Toulon, 13 décembre. — A la caserne d'artillerie coloniale de Massiessy, des artilleries, ce comploté avec des civils et des soldats d'infanterie coloniale, ont essayé de cambrioler la caserne.

La nuit, ils pénétrèrent dans le magasin d'habillement et commencèrent à emporter des baillots de couvertures et d'effets de literie, lorsqu'ils furent aperçus par les sentinelles.

Les civils et les soldats tirèrent de nombreux coups de revolver sur les sentinelles qui ripostèrent à coups de fusils. Un assaillant fut tué.

Au bruit de la fusillade, tous les hommes de la caserne furent sur pieds. On cria « aux armes ». Trois civils et un militaire ont été arrêtés.

Une enquête est ouverte par l'autorité militaire et par le parquet.

HORRIBLE CRIME

Bonsecours, 13 décembre. — Un crime horrible a été découvert ce soir près des pontons des bateaux omnibus sur le territoire de la commune de Bonsecours, juste en face du débarcadère du funiculaire.

On a trouvé le cadavre d'un enfant nouveau-né du sexe féminin enveloppé d'un linge marqué d'un M.

Les premières constatations faites ont permis d'établir que des mains criminelles avaient lancé à l'eau le petit cadavre, dans le but de le faire disparaître après l'avoir jeté dans les flammes. Le petit enfant a en effet été retrouvé mortifié.

La gendarmerie a ouvert une enquête, mais on n'a pas, jusqu'ici, aucun indice pouvant mettre sur la trace des coupables.

LA Guerre Russo-Japonaise

Saint-Petersbourg, 13 décembre. — M. Bompard, ambassadeur de France à Saint-Petersbourg, interviewé a

COURS DE LYON COURS DE PARIS

CLOTURE A TERME		CLOTURE AU COMPTA.	
Extérieure	89.925	Extérieure	89.925
Intérieure	89.925	Intérieure	89.925
... ..	...		...

MINES D'OR

Paris, 13 décembre	
De Beers ordin.	457.50
De Beers extra	457.50
... ..	...

INFORMATIONS FINANCIÈRES

La Compagnie Française des mines d'or... Rendement du Rand... Informations financières diverses...

TONI-KOLA VIN de KOLAS FRAIS
Soulage les maux de l'estomac, agit comme un tonique...
Echantillon gratuit sur demande au...
Dépôt général: J.-M. Seccrestat, 11, rue de la République, LYON.

S^{de} DE PUBLICITÉ
Artistique et Commerciale
ANONCE AU CAPITAL DE 25.000 FRANCS
SIÈGE SOCIAL: LYON - 52, Rue de la République, 52 - LYON
ATELIERS D'AFFICHAGE ET ENTREPRISES: Rue des Tempeliers, 4
Téléphone interurbain: 8-91
AFFICHEUR DES SPECTACLES ET CONCERTS
CORRESPONDANTS DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE

L'OTERIE-TOMBOLA
de la Société Protectrice de l'Enfance de Lyon
Tirage: 15 AVRIL 1904
3 Gros Lots: 10.000 fr. et 1.000 fr.
NOMENCLATURE DES LOTS:
1^{er} Lot: 10.000 fr. (Service Argentier)
2^e Lot: 1.000 fr. (Service Argentier)
... ..

MALADIES D'ESTOMAC
DIGESTIF VÉGÉTAL
LA PROVIDENCE DE L'ESTOMAC
Préparé par GÉLY, pharmacien à MONTPELLIER
Remède souverain contre:
Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Agueurs,
Dilatation d'Estomac, Mauvaises digestions, etc., etc.
PRIX DU FLACON: 3 FRANCS
Se trouve dans toutes les Pharmacies
Dépôts: Pharmacie Centrale, Lyon; B. St-Etienne; Martin, Le Puy; André, Valence; Parant, Bourg; Parant, Anecy; P. et A. les Bains; Tarnet, Chambéry; Demaille, Vienne; Châtrouille, place Grenette, Grenoble.

ANNONCES ET RÉCLAMES
AFFICHAGE FRANCE ET ÉTRANGER
Distribution d'Imprimés
HOMMES-SANDWICHES
VOITURES-RECLAME
PRIX MODÉRÉS

VERS des enfants
guéris par la
Poudre Vermifuge MICH
Le meilleur des vermifuges connus
0.30 cent. les 3 paquets
Se trouve dans les pharmacies
Dépôt: Pharmacie Centrale du Sud-Est
42, r. St-Roch, St-Etienne

LES MAUX DE JAMBES
Nous voudrions persuader les malheureux atteints de
Piaies variqueuses, Darts, Eczéma, Clous, etc., etc.
Demandez l'EAU PRODIGEUSE DÉPENSIER à la Pharmacie
Dépensez 3 fr. 50 le flacon, franco par 3 flacons
Mag. DUMONTIER, 13, place de la Cathédrale, Rouen.
Notre et renseignements gratuits. Dépôts à Lyon: Ph^{ie} Boussonnet; Ph^{ie} de la Bourse; Ph^{ie} des Terreaux; Ph^{ie} Moderne de Lyon; Ph^{ie} Martin; Ph^{ie} Poncelet; Ph^{ie} de la Sirène; Ph^{ie} du Serpent; Ph^{ie} Universelle; Ph^{ie} Longeron; et dans toutes les bonnes pharmacies régionales.

La Maison du Petit St-Thomas
Rue du Bac, à PARIS
OFFRE
Grandes Facilités de Paiement
à toute Personne solvable
DEMANDER:
La NOTE EXPLICATIVE et le Catalogue Général Illustré des
Modes, Toilettes et Nouveautés d'Hiver
S. P. A. 12, rue de la République, LYON, Publiée sous toutes ses formes

TRESOR DES CHEVEUX
RETROLE MANN
ANTISEPTIQUE et RÉGÉNÉRATEUR
Souverain contre toutes les
Affections du Cheveu
Certificat d'innocuité et d'innocuité décerné par la Faculté des Sciences.
EN VENTE PARTOUT. FLACONS: 250 et 4 fr. - GROS: F. VIBERT, 47, Avenue des Ponts, LYON.

MARIAGE SECRET
PAR
PAUL BERTINAT
QUATRIÈME PARTIE
PAR L'AMOUR!
Aux rayons de ce soleil de jeunesse qui, tout à coup, avait réchauffé la vieille maison morte...
Volait quelques jours à peine que les enfants...
C'est pour Henri que vous dites cela, grand-père?
— C'est pour Henri que vous dites cela, grand-père?
— C'est pour Henri que vous dites cela, grand-père?
— C'est pour Henri que vous dites cela, grand-père?

PHOTOGRAPHES
Développement, retouche, tirage sur tous papiers, agrandissement photo-collage, travaux photographiques, travaux photographiques, travaux photographiques...
Rissoan, 250, cours Lafayette, Lyon.

NEZ OREILLES
ALBERTIN & C^{ie} Pâtes Alimentaires EXTRA
Nous sommes heureux d'apprendre aux lecteurs que nous avons mis au point un merveilleux traitement...
— Mais, grand-père...
— Mais, grand-père...
— Mais, grand-père...
— Mais, grand-père...